

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Aide du Département aux travaux de proximité - Année 2017 - 5ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 2 155 023 €HT, un montant total de subventions de 1 508 516 € à diverses communes, au titre de l'Aide du Département aux travaux de proximité pour l'année 2017 ;
- d'autoriser la réaffectation de la subvention allouée à la commune de Peypin au titre des travaux de proximité 2014, conformément à l'annexe 2 du rapport ;
- d'autoriser la réaffectation partielle de la subvention allouée à la commune de Grans au titre des travaux de proximité 2017, et de désengager le reliquat non réaffecté à hauteur de 27 762 € conformément à l'annexe 2 du rapport ;
- de prendre acte de la substitution de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à la commune de Saint-Chamas en ce qui concerne l'aide financière allouée à celle-ci au titre des travaux de proximité 2014 pour l'aménagement du parking de la gare SNCF de Saint-Chamas, conformément à l'annexe 2 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;

- d'approuver les montants des affectations, comme indiqués en annexe 3 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée